

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le douze octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire

Etaient présents : Roger ROSSIN - Evelyne VILELA - Laurent BRUSSET - Marion ORSATELLI – Roland LIFFRAN - Cathelijn DE LEEUW - Elisabeth THOMAS - Christelle GLEMOT – Damien LAVAL - Audrey ARMAND - Jean-Jacques BEAUMET - Lydie FRANCAZAK-CARRADORI –Aurélien DE QUILLACQ – Christophe LECLERC – Stéphane CHARANCON

1 - Acquisition foncière Quartier le Rouzet – Ripisylves de l'Aygues

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi en mai 2026 ; dans le cadre de la convention de veille foncière signée avec la SAFER ; d'une vente potentielle de 3 parcelles quartier le Rouzet, à proximité du centre équestre.

Après échanges avec le Syndicat de gestion de l'Aygues, il a été convenu que ce ténement foncier d'une superficie totale de 1 ha 30 a 10 ca présentait un intérêt patrimonial de maîtrise foncière, eu égard aux enjeux de la gestion de la rivière Aygues. Ainsi, la SAFER a pu sursoir, à la demande de la Commune et du Syndicat de l'Aygues, à la vente entre privés, des 3 parcelles cadastrées AP 0057 (15 a 40 ca), AP 0058 (1 ha 00 a 40 ca), AP 0062 (14 a 30 ca). Monsieur le Maire propose donc de faire l'acquisition de ces 3 parcelles via la convention de veille foncière en vigueur avec la SAFER pour la somme de 7 155,50 € (sept mille cent cinquante-cinq euros et cinquante cents). Les frais de notaire et de transaction SAFER (774,00 € TTC) seront à la charge de la Commune.

Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées AP 0057, AP0058 et AP 0062 pour la somme de 7 155,00 €.

Adopté à l'unanimité

2 – Vote d'une subvention Budget annexe Maison de la Santé

Monsieur le Maire explique le code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les communes de moins de 3000 habitants de verser une subvention du budget principal vers le budget annexe de la Maison de la Santé.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 24 000 € pour permettre l'équilibre du budget annexe Maison de la Santé qui fait face à des dépenses importantes d'investissement liées aux travaux de construction Maison de la Santé.

Adopté à l'unanimité.

Après un point agenda et un dernier tour de table des élus, la séance est levée à 19h15.

Secrétaire de Séance,
Christelle GLEMOT
Conseillère Municipale



Le Maire,
Roger ROSSIN

